



# Club des Amateurs de Teckels

Association des éleveurs,  
utilisateurs et amateurs de la race,  
affiliée à la Centrale  
Canine pour l'amélioration des  
races de chiens en France,  
reconnue d'utilité publique.

## PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ N°1/2026 DU 21/01/2026 EN VISIOCONFÉRENCE

Présents :

- Mesdames Sophie Martella-Santi , Clara Baron, Florence Fouret, Florence Jenty, Colette Daudier,
- Messieurs Daniel Costes, Patrick Mestadier, Michel Mercier, Roland Frey et Jacques Daudier

**Début de réunion : 20 h35**

### **1- Délégations - Election de deux délégués :**

Suite à la perte de deux délégués (un décès et une démission) un appel à candidats a été organisé pour les délégations Nord-Picardie et Berry Limousin

Une seule candidature ayant été reçue pour chacune des délégations, celle de M. Pierre-Alexis Dezard pour Nord Picardie et celle de Mme Amandine Perrin pour Berry Limousin. Leur nomination est validée.

Afin d'encadrer l'entrée de nouveaux délégués, il est décidé à l'unanimité qu'une période de stage d'un an sera instaurée pour tout nouveau délégué.

### **2- BHPG France :**

M. Costes présente le projet d'organiser en France un BHP G à l'échéance de septembre 2026.

Le BHP est une épreuve totalement indépendante de la SCC, pour chien de compagnie équilibré et facile à conduire. Cette épreuve internationale du DTK permet à 12 Teckels de concourir pour le BHP G. Il est réalisé sur plusieurs ateliers, comportant 3 niveaux de BHP. La réussite des 3 niveaux qualifie le BHP G.

- Le BHP 1 : dit d' « Obéissance », avec 6 ateliers.
- Le BHP 2 : dit « Recherche du maître et dépose », avec 2 ateliers
- Le BHP 3 : dit « Plaisir à l'eau et rapport », avec 1 seul atelier.

Coordonnées secrétariat /// Tel : 07.57.47.81.21 /// Email : [contact@teckelclubfrance.com](mailto:contact@teckelclubfrance.com)

Boite aux lettres du Club : Florence FOURET 2 impasse de la Guignochère 45300 MARSAINVILLIERS

Siège social : 2 Lieu Dit Ferrecaval 11440 ROQUEFORT LES CORBIERES

Association de Race agréée par la Ministère de l'Agriculture // Décret 66709 du 21/09/1966 // Arrêté de septembre 1970



# Club des Amateurs de Teckels

...SUITE

Le Comité valide le projet et dans cette perspective, un groupe de travail va être constitué pour travailler sur le projet, qui sera organisé par la Délégation Lorraine, avec l'appui de la Délégation Alsace Franche-Comté (ayant déjà organisée cette épreuve). Mmes Feld, Schoen et MM. Frey, Mestadier et Costes constitueront le groupe de travail chargé d'étudier les conditions de mise en œuvre. Ce groupe devra notamment examiner :

- Le cadre réglementaire applicable.
- Les modalités d'habilitation des juges.
- L'organisation pratique des épreuves.
- Les conditions d'accueil des participants.
- Les possibilités de communication et de promotion de la discipline.

### **3- Challenge « petites tailles » Normandie**

M. Costes présente le projet de la délégation Normandie d'organiser un Challenge sur Petit Gibier, réservé aux variétés naines et kaninchen. Le challenge se déroulera sur un week-end (29 et 30 août 2026) et comprendra 3 épreuves (Sp, Wa le 1<sup>er</sup> jour et KSchIH le 2<sup>ème</sup> jour).

Ce Challenge vise à dynamiser la participation en épreuves d'utilisation et pourrait donner lieu à une bonification de points dans le cadre de la sélection pour la Coupe de France SCC de broussaillage sur Petit Gibier.

Le principe est validé par l'ensemble du comité.

### **4 – Elevage : Information (demande de dérogations)**

Mme Florence Jenty aborde plusieurs demandes de dérogation.

Une première demande visant à faire saillir une chienne standard par un mâle nain est refusée, au motif du respect de la cohérence génétique des standards.

Une seconde demande, liée à une saillie accidentelle avec un mâle non confirmé, suscite un débat et le comité s'oppose aussi à cette dérogation.

Les membres du comité expriment leurs inquiétudes quant au risque de créer un précédent. Il est rappelé que toute régularisation doit passer par la confirmation, l'identification ADN et le respect des procédures officielles, afin d'éviter les dérives.

Mme Jenty annonce avoir envoyé une circulaire aux juges pour les sensibiliser sur les dérives du standard et notamment sur le rapport 2/3 et 1/3 par le biais de la commission des juges de la SCC.

### **5 – Information concernant la problématique « feuille rose-Auracle »**

La Présidente rappelle avoir créé une adresse mail dédiée pour les demandes de feuilles roses de généalogie avec un accès donné à M. Mercier et M. Daudier.



## Club des Amateurs de Teckels

### ...SUITE

Elle exprime son mécontentement face à l'action de M. Daudier d'avoir modifié les accès sans son accord. Elle lui rappelle de ne pas modifier ces accès vers des mails personnels et de ne pas modifier le mot de passe.

M. Costes rappelle que c'est une messagerie générique et qu'il n'a pas besoin de compte de récupération.

Il est convenu que M. Daudier soit en lien avec M. Laget pour finaliser « Auracle ».

La Présidente précise qu'une réunion de travail doit être organisée et souhaite la présence de M. Daudier.

M. Costes fait une mise au point pour les titres et sigles « beauté ou travail » figurant sur les feuilles roses. Il y a 2 « familles », les titres et sigles reconnus par la FCI et la SCC et ceux non reconnus par la FCI et la SCC mais reconnus par le CAT, tels que ceux du DTK, de la WUT, etc.

Sur les « feuilles roses » l'ensemble de ces titres et sigles doivent y figurer.

### **6- mise au point / mise à jour des juges pour le NE**

Mme Baron présente les juges pressenties et ayant répondu présent pour la NE :

☐ Juges français pressentis :

- **Mme Lemoine (Juge Formateur), Mme Botussi.**

☐ Juges étrangers :

- **M. Massimiliano, Mme Spalova, Mme Alvarez, Mme Feller.**

☐ Pour la Spéciale du dimanche : juge SCC pressentie: **Mme Varlet.**

☐ Nécessité d'un second juge le dimanche confirmé.

Suite à la validation des membres du comité, Mme Jenty informe qu'elle enverra les courriers officiels aux juges

La présidente informe que la délégation PACA a sollicité M. **Jacques Tedesco** en 2<sup>ème</sup> juge pour la classe puppy et baby.



# Club des Amateurs de Teckels

...**SUITE**

## **7- Information concernant la coupe de France de Broussaillage SCC sur Grand Gibier**

Le club est désigné organisateur d'office par la CTTCR , la date et lieu sont fixés par la commission (période : octobre 2026).

- Lieu envisagé identique à 2025.
- Le club assure l'organisation matérielle.

## **8- Validation contrat maintenance du site OVH**

Il a été constaté un dysfonctionnement suite à une maintenance OVH dû à une rupture de lien ayant nécessité un dépannage.

Présentation du devis de M. Massot s'élevant à 650 € HT pour un forfait de 8 heures .

Un état des lieux est demandé pour voir comment optimiser le site.

Le comité valide cet accord de principe pour un état des lieux .

## **9- mise en place de la commission élections 2026 – rétroplanning**

La Présidente rappelle que 7 postes sont à renouveler en 2026.

6 Prévisibles et celui de M. Sébastien QUIMBRE démissionnaire.

La commission élection ne peut être représentée que par des personnes non sortantes.

Elle sera donc composée de : **Mme Sophie Martella-Santi, Mme Florence Jenty, M. Roland Frey, M. Michel Mercier.**

Date des élections le 3 juillet 2026

## **10 – Conseil de discipline**

Coordonnées secrétariat /// Tel : 07.57.47.81.21 /// Email : [contact@teckelclubfrance.com](mailto:contact@teckelclubfrance.com)  
Boîte aux lettres du Club : Florence FOURET 2 Impasse de la Guignochère 45300 MARSAINVILLIERS



## Club des Amateurs de Teckels

### ...SUITE

Le Comité est saisi de faits concernant M. Phelut et M. Berthois, à la suite de propos répétés tenus sur les réseaux sociaux, considérés par plusieurs membres comme diffamatoires, excessifs, agressifs et nuisibles à l'image du club.

Malgré des tentatives informelles évoquées par certains membres pour apaiser la situation et inciter à la modération, il est constaté que ces démarches n'ont pas abouti ou n'ont pas été formalisées. Les comportements reprochés se poursuivent dans le temps et entretiennent un climat délétère durable au sein du club.

Le Comité constate que la situation ne peut plus être traitée de manière informelle et qu'il est désormais nécessaire d'engager une procédure en Conseil de discipline conformément aux Statuts et au Règlement Intérieur, afin de sécuriser juridiquement toute décision.

Il est rappelé que, conformément aux Statuts, l'ensemble des membres du Comité constitue de plein droit le Conseil de discipline.

Le Comité est donc compétent pour se réunir en formation disciplinaire.

Il est souligné que toute sanction, y compris un simple avertissement écrit, doit obligatoirement passer par le Conseil de discipline pour être valable et opposable, notamment en cas de recours ultérieur (SCC ou autre instance).

Le Comité débat et valide le principe :

- De la tenue d'un Conseil de discipline.
- De sa tenue par visioconférence, afin de limiter les contraintes de temps, de déplacement et de coûts.

Il est rappelé que les personnes mises en cause doivent impérativement être entendues avant toute décision :

- Elles devront recevoir une convocation officielle.
- Être informées précisément des griefs retenus contre elles.
- Avoir accès à l'intégralité du dossier.
- Pouvoir présenter leurs observations écrites ou orales.
- Et, le cas échéant, se faire assister ou représenter.

Le Comité souligne que, bien que les deux dossiers relèvent de la discipline, la nature, la gravité et la récurrence des faits reprochés à M. Phelut et à M. Berthois ne sont pas identiques.

Il est donc acté que :

- Les dossiers seront instruits séparément.

Coordonnées secrétariat /// Tel : 07.57.47.81.21 /// Email : [contact@teckelclubfrance.com](mailto:contact@teckelclubfrance.com)  
Boîte aux lettres du Club : Florence FOURET 2 Impasse de la Guignochère 45300 MARSAINVILLIERS



## Club des Amateurs de Teckels

...**SUITE**

- Les sanctions éventuellement envisagées pourront être différentes.

Le comité valide à l'unanimité :

- Le principe de la mise en œuvre d'un Conseil de discipline.
- Sa tenue par visioconférence sous réserve de l'accord des intéressés.

Après accord ou refus des intéressés pour la tenue en visioconférence, les dossiers devront être constitués par M. Mestadier, Responsable des litiges et mis à dispositions du Comité et des intéressés.

Une date de réunion sera fixée une fois les dossiers finalisés.

La Présidente remercie le comité et clôt la réunion à 22 h 35

Pv de la réunion validé le 19 mai 2026.

La Présidente

*Mme Sophie Martella Santi*

La Secrétaire

*Mme Florence Fouret*